

30.12.2025 - 09:00 Uhr

## Plainte contre "24 heures" partiellement admise

Berne (ots) -

Partis: X. et Collectif Kiboko c. "24 heures"

Thème: Recherche de la vérité / Nouvelles non confirmées / Discrimination

Plainte partiellement admise

Résumé

Le Conseil suisse de la presse a partiellement admis une plainte contre deux articles en ligne du journal "24heures". Les articles titrent "Un Nigérian de 45 ans tué par son petit frère à la gare" et "Drame à Lausanne: un homme décède après une altercation à la gare. La victime, âgée de 45 ans, a été tuée par son petit frère de 35 ans". Le premier article, dans sa conclusion, interroge le contexte: quels liens existent entre ces personnes d'origine du Nigéria et leurs statuts de séjour, le trafic de drogue ou une éventuelle attaque au couteau?

Les plaignants, dont le frère de la victime, reprochent au journal d'avoir annoncé un fratrie alors que l'enquête a très rapidement révélé qu'il ne s'agissait pas d'un meurtre. Ils dénoncent également des propos discriminatoires, qui relient la nationalité des protagonistes à des stéréotypes.

Après examen, le Conseil de la presse estime qu'en titrant qu'il y a eu meurtre, de surcroit commis par le frère de la victime, alors que ces faits se révèlent erronés, le journal a commis un manquement dans la recherche de vérité. Les propos tenus autour la nationalité des protagonistes encouragent pour leur part les stéréotypes discriminatoires, ce qui constitue également une violation des règles déontologiques par le média.

### Prise de position 41/2025

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Secrétariat de direction  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 (0)77 405 43 37  
media@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100937397> abgerufen werden.